

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015**

**PRESENTS** : Mrs SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU  
Mmes GUILHOT, SURAULT.

**ABSENTS** : Mr MAGNANT, Mmes BONNAUD, CREMOUX, DUBERNET  
Pouvoir de Mme BONNAUD à Mme SURAULT  
Pouvoir de Mme DUBERNET à Mr ROBINE

**SECRETAIRE**: Mr ROBINE

**I – DELIBERATION POUR INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE  
(IAT)**

Mr le Maire rappelle qu'à chaque fin d'année, il est nécessaire de délibérer sur l'Indemnité d'Administration et de Technicité. Cette indemnité concerne les 2 agents communaux, Mme Durand Chantal et Mr Simon Johann. Mr le Maire en rappelle les conditions d'attribution et de calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour l'attribution de cette I A T, à savoir 1 659,55 € à Mme Durand Chantal et 2 246,45 € à Mr Simon Joha.

**II – DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE FDAC 2014**

Concernant le FDAC 2014, Mr le Percepteur nous demande une opération d'ordre budgétaire, à savoir, émettre un titre en comptabilité au compte 238 et un mandat au compte 2151 correspondant aux travaux 2014 et pour la somme de 14 398,04 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette opération d'ordre budgétaire.

**III - DECISION MODIFICATIVE POUR APC 16 CONCERNANT LE PORTAIL ET LA  
RAMPE AU CIMETIERE**

Ces travaux prévus et acceptés lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 consistent au remplacement de la porte d'entrée du cimetière et à la pose d'une rampe d'escalier.

Ces travaux se chiffrent à 6 884,94 € TTC et en vue du paiement de la facture, nous devons apporter les crédits nécessaires à l'opération n° 115 figurant au budget 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord d'effectuer un virement de crédit de l'opération 113 à l'opération 115, à hauteur de 6 885 € TTC.

**IV – OUVERTURE DE CREDIT ET DECISION MODIFICATIVE POUR  
L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES HOTES ET LE CHEMIN DES CHARRAS**

Cette opération ne figure pas au budget 2015 et il est cependant nécessaire de l'ouvrir pour effectuer le paiement de la facture concernant les travaux d'études préliminaires de 1 782 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord d'une part de créer l'opération 121 Aménagement Rue des Hôtes et Chemin de Charras, et d'autre part d'effectuer un virement de crédit de l'opération 113 à l'opération 121, à hauteur de 2 000 € TTC.

#### **V – MOTION POUR LE MAINTIEN DES ARRÊTS TGV EN GARE DE RUFFEC**

Les représentants de la SNCF ont annoncé la suppression future des arrêts TGV existants en gare de Ruffec : 9h40 départ depuis Ruffec vers Paris et 16h46 départ depuis Paris vers Ruffec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, :

- S'OPPOSE fermement au désengagement de la SNCF d'un territoire qui est au cœur d'une zone d'attractivité de 100 000 habitants, couvrant le Nord Charente, le Sud Vienne, le Sud Deux-Sèvres mais aussi la Charente-Limousine et le Nord-Est de la Charente-Maritime.
- SOUHAITE recevoir de la part de la SNCF l'assurance du maintien des arrêts TGV existants en gare de Ruffec, soit 9h40 départ depuis Ruffec vers Paris et 16h46 départ depuis Paris vers Ruffec.

#### **VI – MOTION POUR LE SOUTIEN AU SERVICE D'URGENCES DE L'HOPITAL DE RUFFEC**

Considérant que les services d'urgences de l'hôpital de Ruffec sont indispensables à la population, considérant qu'ils ne peuvent pas être remplacés par un centre de soins non programmés, notamment parce que les médecins généralistes sont déjà en nombre insuffisant sur le territoire mais aussi parce que l'ouverture du service 24h/24h est indispensable, considérant que le maintien de l'autonomie de l'hôpital de Ruffec pour négocier sa convention laboratoire est indispensable au service d'urgences,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECLARE qu'il s'oppose et s'opposera à la fermeture des services d'urgences de l'hôpital de Ruffec et à la perte d'autonomie de l'hôpital de Ruffec pour négocier la convention laboratoire.
- MANDATE le Maire ou les Maires Adjointes pour porter l'avis du conseil et mobiliser la population en ce sens.

#### **VII – DELIBERATION POUR PARTICIPATION FINANCIERE AU SEJOUR DU CHAMBON AVEC LE COLLEGE DU SACRE COEUR DE RUFFEC**

Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au voyage pédagogique au Chambon, organisé en mai 2016 par le collège du Sacré Cœur de Ruffec.

La participation retenue est de 40 € pour 1 enfant. (Alan JOUBERT)

#### **VIII – DEMANDE DE LOCATION DE LA SALAMANDRE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE LA FAYE**

Mr le Maire fait part d'une demande de l'association des parents d'élèves de La Faye concernant la location de La Salamandre en 2016, et notamment la gratuité de la location.

Considérant qu'une partie des parents d'élèves de l'école de La Faye sont domiciliés à Salles de Villefagnan, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer La Salamandre, à titre gratuit, à l'association des parents d'élèves de l'école de La Faye, avec un maximum de 5 locations gratuites par année.

**IX – DELIBERATION SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AVEC PROJET D'EVOLUTION DES PERIMETRES DES STRUCTURES AYANT COMPETENCE EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Mr le Maire présente aux membres présents le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Charente.

Il y est proposé une réorganisation par la fusion de l'ensemble des syndicats d'eau potable (hors territoire du SCOT de l'Angoumois) en constituant un syndicat unique à l'échelle départementale.

Mr le Maire signale qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau deviendra obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. Cette échéance étant proche, il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Val de Charente pour l'intégration de la compétence eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il est proposé pour la fusion des syndicats d'eau ;
- demande le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Val de Charente, répondant ainsi à un besoin de conserver un service public de proximité, proche des abonnés et de leurs attentes.

**X – QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu à la Mairie, avec quatre membres du Conseil, Mr et Mme Raviot de Saint Anthost, les nouveaux propriétaires du logis (anciennement Marpen). Ces derniers lui ont fait part de leur projet de mise en valeur des jardins européens et leur souhait que diverses manifestations s'y déroulent comme par le passé. Ils sont donc à l'écoute des propositions de la Mairie ou du Comité des Fêtes.
- Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de Mr et Mme Raviot de Saint Anthost concernant la possibilité que le groupe de leur pompe à chaleur soit installé contre le mur délimitant la place Marpen appartenant à la commune. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'Armée de Terre lui signifiant que des exercices, mettant en œuvre des véhicules blindés à roues, sont susceptibles d'être menés sur la commune entre le 20 et le 27 janvier 2016.

**La séance est levée à 22H**

Fait à Salles de Villefagnan, le 09 Décembre 2015

Le Maire, Gérard SORTON